

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 22

Date convocation : 06/06/2024
Affichage : 06/06/2024

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

**Objet : DEFENSE DES INTERETS DE LA CCHAM DANS LE CADRE
DU RECOURS EN ANNULATION CONTRE LA DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE N° 2024-005 DU 28 FEVRIER 2024 PORTANT APPROBATION
DE LA DECLARATION DE PROJET N° 1 – ZAE DES CHOISINETS :**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que le Tribunal Administratif de Nîmes a notifié à la Communauté de Communes, le 06 mai 2024, le recours en annulation introduit par Madame Valérie BRUNEL et le GAEC BRUNEL des Choisinets contre la délibération du Conseil Communautaire n° 2024-005 du 28 février 2024 portant approbation de la Déclaration de Projet n° 1 (ZAE des Choisinets) emportant mise en compatibilité du PLUi du Haut Allier.

Pour permettre à la CCHAM de défendre ses intérêts dans cette affaire, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à l'autoriser à ester en justice.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Président à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans le cadre de la requête n° 2401733-1.

DESIGNE Maître Jean-Marc PETIT pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride dans cette instance.

PREND ACTE de la déclaration de sinistre effectuée auprès de l'assureur de la Collectivité en vue d'obtenir la prise en charge d'une partie des honoraires d'avocat.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,

Pour copie conforme,

Au siège de la Communauté de

Communes du Haut Allier

Margeride

Le Président

Francis CHABALIER

